

■ **Dépraz & Baillo** SNC, à Granges-près-Marnand, société en nom collectif, entreprise générale du bâtiment (FOSC du 29.11.1995, p. 6515). Par décision du 22 juillet 2003, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a prononcé la dissolution de la société et nommé Esseiva Jacques, de Fribourg, à Avry, en qualité de liquidateur avec signature individuelle. La signature des associés Baillo François et Dépraz Jean-François est radiée.

Journal no 8030 du 26.08.2003
(01151800 / CH-550.0.178.117-8)